DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

En exercice: 15 Présents votants: 10	Pour: 10 +1 procuration	Abstention: 0	Contre : 0
--------------------------------------	-------------------------	---------------	-------------------

L'an deux mille dix-neuf, le 10 décembre à 19 heures 30 minutes, le Conseil Municipal d'AUGIGNAC s'est réuni sous la présidence de Monsieur Pierre PEYRAZAT, Maire de la Commune d'AUGIGNAC,

Date de la convocation du Conseil Municipal le 02 décembre 2019.

PRESENTS:

ABBES Jean Gérard	<u>Absent</u>	JULIEN Monique	POUR	MOUTIER Chantal	POUR (Procuration)
BAZINET Bernard	POUR	LEONARD Roger	<u>Absent</u>	PELLEVOISIN Joël	POUR
BARTEAU Etienne	POUR	MALLEMANCHE Valérie	POUR	PEYRAZAT Pierre	POUR
CHABOT-LALAY Patricia	<u>Absente</u>	MARENDA Yoann	<u>Absent</u>	PIALHOUX Laurent	POUR
GRASSET Marie- Madeleine	POUR	METIFEU Francis	POUR	ROUMAT Gérard	POUR

ABSENT(S) EXCUSE(S): Chantal MOUTIER (procuration Monique JULIEN), Yoann MARENDA

ABSENTS: Jean-Gérard ABBES, Patricia CHABOT-LALAY, Roger LEONARD

SECRETAIRE DE SEANCE : Monique JULIEN

2019-54 Convention SPA année 2020

Monsieur le maire expose au Conseil Municipal qu'il est de ses attributions d'intervenir au titre de son pouvoir de police générale (art. L 2212-1 ET L 2212-2 du CGCT) et de son pouvoir de police spéciale que lui donne le Code Rural et notamment l'article L 211-22.

Cette loi impose aux communes d'avoir une fourrière ou d'adhérer par convention à un organisme agréé.

Dans ce cadre, il propose que la commune renouvelle sa convention avec la fourrière de Bergerac pour la somme de 0,80 centimes par habitant pour l'année 2020.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'autoriser le Maire à signer la convention avec la fourrière de Bergerac.

Le Maire certifie sous sa Responsabilité le caractère Exécutoire de cet acte. M. Pierre PEYRAZAT Pour copie conforme en Mairie, le 13 décembre 2019 Au registre sont les signatures

tu registre sont les sign

Le Maire

M. Pierre PEYRAZAT

Déposé à la-Préfecture le : Commune d'Augignac

Affichage le 13 décembre 20

Page 1 sur 1

AR PREFECTURE

024-212400162-20191210-2019_54-DE Recu le 17/12/2019

